

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

Website: www.africa-union.org

FI12626

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-quatrième session ordinaire

20 - 24 juin 2014

Malabo (Guinée Équatoriale)

EX.CL/828(XXV)vii Rev.1

Original: français

**RAPPORT DU
SOUS-COMITÉ SUR LES CONTRIBUTIONS**

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES CONTRIBUTIONS

1. La réunion du Sous-comité sur les contributions a eu lieu le 12 Juin 2014 en vue d'examiner le rapport sur les contributions des États membres et des partenaires au titre du budget 2014 de l'Union africaine.

Participation

2. La réunion a été présidée par son S.E. Gerard Mapango, Ambassadeur de la République Démocratique du Congo auprès de la République démocratique fédérale d'Ethiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine 1^{er} Vice-Président du sous-comité sur les contributions avec la participation des représentants des États membres suivants

- i) Algérie
- ii) Burkina Faso
- iii) Tchad
- iv) République Démocratique du Congo
- v) Gabon
- vi) Nigeria
- vii) Seychelles
- viii) Sierra Leone
- ix) Soudan
- x) Swaziland
- xi) Togo
- xii) Afrique du Sud

Adoption de l'ordre du jour

3. Le Sous-comité a adopté les points de l'ordre du jour ci-après proposés par la Commission après amendement:

- i) Ouverture ;
- ii) Organisation des travaux ;
- iii) Adoption de l'Ordre du jour
- iv) Examen du rapport sur les contributions des États membres et des partenaires au 30 Mai 2014
- v) Questions diverses.

Ouverture de la séance

4. Dans son allocution liminaire, le Président du Sous-comité a exprimé sa gratitude aux États membres pour leur participation et a souligné l'importance de la réunion et a ensuite invité le représentant de la Commission à présenter le rapport.

Présentation du Rapport

5. Le Représentant de la Direction de la Programmation, du Budget, Finance et Comptabilité de la Commission a informé les participants que le rapport sur les contributions présenté aux États membres couvrait la période allant du 1^{er} janvier au 30 Mai 2014.

6. Dans sa présentation du rapport, il a souligné que sur le montant de **395.223.186 dollars** représentant le budget approuvé pour l'Union africaine pour l'exercice 2014, la somme de **137.884.958 dollars** a été mise en recouvrement auprès des États membres et **257.338.228 dollars** ont été attribués aux partenaires.

7. Selon le rapport sur les contributions, arrêté à la date du 30 Mai 2014 et porté en annexe, le montant total des contributions reçues auprès des États s'élevait à **61.011.144,99 dollars**, dont **46.396.641,64 dollars** représentent les contributions statutaires des États membres pour l'exercice 2014,; **14.281756,79 dollars** le solde des arriérés au 31 décembre 2013 et **332.746,56 dollars** les paiements de contributions anticipés au titre du budget de l'exercice 2015.

8. Les contributions reçues au cours de l'année représentaient **37%** du montant total des contributions dues par les États membres au début de l'année. Le représentant de la Commission a en outre déclaré que 19 des 54 États membres avaient payé la totalité de leurs contributions, dont 4 ont versé leurs contributions par anticipation. Dix-neuf États membres sont actuellement redevables envers la Commission, dont 15 ont des arriérés au-delà de l'année 2013 et doivent encore payer leurs contributions statutaires pour l'exercice en cours.

9. Pendant la période sous examen, dont la situation est arrêtée à la date du 30 Mai 2014, un montant de **63,1 millions de dollars** seulement, soit **24%**, a été reçu des partenaires au titre du financement des différents programmes de la Commission de l'UA, sur un montant total promis de **257,33 millions de dollars**. Sur ce montant **42.1 millions de dollar** constituent le solde budgétaire de l'année 2013 reportés sur l'exercice 2014. Sur ce montant seulement 21.052.408,67dollars EU ont été mobilisé auprès des partenaires internationaux pour financer les différents programmes de l'Union soit seulement 9% sur un montant total de 257.338.228 dollars EU à mobiliser auprès des partenaires.

10. S'agissant des sanctions, le représentant de la Direction de la Programmation, du Budget, Finance et Comptabilité de l'UA a informé les participants que selon l'état des contributions au 30 Mai 2014, seuls deux États membres étaient sous sanction pour défaut de paiement. IL s'agit de La République Centrafricaine, et de la Guinée Bissau. Madagascar, et la Somalie accusaient un retard d'au moins deux ans ou plus dans le paiement de leurs contributions.

11. S'agissant de Madagascar le Conseil Exécutif dans sa décision EX.CL/Dec.788(XXIV) a accordé un moratoire garantissant la non-imposition de sanction sur le Madagascar et a demandé à ce dernier d'éponger ses arriérés 30 jours avant le début du Conseil Exécutif en Juin à Malabo. La République de Madagascar

s'est approchée par deux fois auprès de la Commission pour explorer les voies et moyens lui permettant de régler ses arriérés dans un futur proche car le pays ne pas honorer ses engagements dans le délai requis par la décision du conseil. Le Madagascar a aussi saisi le sous-comité sur les contributions par note verbal lui signifiant la situation financière difficile dans laquelle se trouve le pays et de surseoir ainsi à l'imposition de sanction jusqu'à la conclusion d'un accord entre la Commission et Madagascar

12. Concernant la Somalie, la même décision lui demande de commencer à payer normalement ses arriérés de contribution à partir de janvier 2014.

13. Il est aussi fait mention des pays qui totalisent déjà des arriérés de contribution et qui n'ont pas encore aussi payés leur contribution de l'année en cours. Ces pays risquent de tomber sous sanction d'ici à fin décembre 2014. **Cas de la République du Soudan**

14. Soulevant le cas de ce pays, le Représentant de la direction des finances de la Commission de l'Union africaine a toutefois souligné la difficulté pour le Soudan à libérer ses arriérés de contributions compte tenu des sanctions internationales imposées sur le pays. Néanmoins la République du Soudan était disposer à éponger une partie de ses arriérés et a saisi la Commission de l'Union Africaine par note verbale trois fois de suite. La dernière en date est celle du 9 juin 2014 référencée SEA/AA/411 demandant à la Commission de lui faciliter les options possibles pour que le Soudan puisse honorer ses engagements dans le plus bref délai.

15. La Commission de l'Union Africaine dans sa réponse à la note verbale précitée a notifié à la République du Soudan par note verbale datée du 10 juin 2014 référencée PBFA/DIR/21/46/048 de prendre la meilleure option de déposer sa contribution en cash dollars au Bureau de liaison de l'Union Africaine à Khartoum et soumettre une évidence à la direction des finances de la Commission. De toute façon Une solution doit être trouvée à cette situation périlleuse pour éviter au Soudan d'être mis sous le banc des pays sous sanction étant donné que le Soudan a affiché sa volonté d'honorer ses engagements.

16. Après avoir pris note du rapport présenté par la Commission, le Président du Sous-comité a donné la parole aux membres pour leurs commentaires et observations.

Au cours des discussions qui ont suivi, les membres ont :

- i) félicité la Commission pour son rapport précis et bien rédigé et l'ont demandé de le corriger en prenant compte les observations du membre du sous-comité ;
- ii) salué les États membres qui ont payé leurs contributions en totalité et les pays qui ont fait des versements anticipés ;
- iii) exprimé leur préoccupation sur le retard accusé par certains États membres dans le paiement de leurs contributions statutaires et ont souligné que les

pays ayant des arriérés devraient être encouragés à régler toutes leurs dettes respectives envers l'Union africaine ;

- iv) rappelé à la Commission d'envoyer régulièrement une note verbale pour informer les États membres de leurs arriérés de contributions;
- v) demandé à la Commission de l'Union Africaine de se rapprocher de la République de Madagascar en vue de trouver une solution idoine qui permettra au Madagascar de payer sa contribution compte tenu des difficultés que connaît le pays ;
- vi) demandé des informations sur les partenaires en vue d'identifier ceux qui respectent leurs engagements et ceux qui ne le font pas régulièrement pour permettre au Sous-Comité de faire une recommandation à cet effet;
- vii) exprimé sa préoccupation sur les organes et les départements de la Commission qui accusent des retards dans la production des rapports ;
- viii) demandé à ce que les Etats membres qui ont des arriérés de contributions antérieures à 2014 de faire un effort pour payer leurs arriérés en vue d'éviter des sanctions.

Réponse de la Commission

- i) réagissant à ces observations et commentaires, le représentant de la Direction des finances a informé la réunion que la Commission prend bonne note des observations et commentaires des Etats membres. Des lettres de rappels seront envoyées aux Etats membres qui ont des arriérés antérieurs à 2014 dans un délai proche. ;
- ii) en ce qui concerne le Madagascar, la Commission prendra le soin de traduire la note verbale envoyée par le Madagascar et le faire circuler aux membres du sous-comité lors de sa réunion pour l'adoption du présent rapport. Mais pour le moment la Commission s'en tient à la Décision du Conseil Exécutif jusqu'à une recommandation définitive soit faite par les instances de décision ;
- iii) il a également observé que la situation des contributions des partenaires reflète le faible niveau de mise en œuvre des programmes au cours de l'année 2014, parce que la mise en œuvre et les rapports des Programmes est entravée par des problèmes de disponibilités de fonds dans le délai.

Recommandations :

- i) Le Sous-comité a formulé les recommandations suivantes :
 - i) félicite les pays qui sont à jour de leurs contributions ;

- ii) invite les États membres à verser leurs contributions à temps et encourage les États membres qui ont des arriérés de contributions, à payer intégralement les sommes dues ;
- iii) invite les partenaires internationaux à libérer leurs contributions à temps pour permettre à l'Union Africaine de mettre en œuvre ses projets et programmes
- iv) demande à la Commission de prendre des mesures de sanction disciplinaire à l'encontre des départements et des organes qui ne soumettent pas de rapport aux partenaires à temps pour permettre le déblocage des fonds.
- v) demande à la République du Soudan d'effectuer un dépôt en cash USD sur au bureau de l'Union Africaine à Khartoum et Demande expressément qu'un rapport succinct sur la question soit présenté avant l'ouverture du conseil Exécutif à Malabo.
- vi) recommande des sanctions pour défaut de paiement sur les États membres suivants :
 - 1) République centrafricaine;
 - 2) République de Guinée Bissau.
- vii) demande à la République de Somalie de se conformer à la décision EX.CL/Dec.788 (XXIV) de commencer sans délai à s'acquitter normalement de sa contribution faute de quoi des sanctions lui seront imposées lors du prochain sommet.
- viii) demande à la République de Madagascar de prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter de ses contributions avant le début du prochain Conseil Exécutif en janvier 2015.

17. Aucune question n'ayant été soulevée au titre des Questions diverses, commencée à 9h20 mn la séance a été levée à 11h 07mn.

**ETAT DES CONTRIBUTIONS
DE L'UNION AFRICAINE**

30 MAI 2014

N°	ETATS MEMBRES	BAREME DES CONTRIBUTIONS	TOTAL DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014	ARRIERES DE CONTRIBUTIONS AU 31 DEC. 2013	CONTRIBUTIONS PAYEES A L'AVANCE (AU 31 DEC. 2013)	MONTANT TOTAL DÙ AU 1er JANVIER 2014	CONTRIBUTIONS RECUES EN 2014				CONTRIBUTIONS IMPAYEES			
							CONTRIBUTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS (2014)	ARRIERES DE CONTRIBUTIONS AU 31 DEC. 2013	CONTRIBUTIONS PAYEES A L'AVANCE POUR 2015	TOTAL	CONTRIBUTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS (2014)	ARRIERES DE CONTRIBUTIONS AU 31 DEC. 2013	CONTRIBUTIONS PAYEES A L'AVANCE POUR 2015	CONTRIBUTIONS IMPAYEES
1	Algérie	12.904	16,265,607.88	0.00	0.00	16,265,607.88	16,265,607.88	0.00	0.00	16,265,607.88	0.00	0.00	0.00	0.00
2	Angola	5.275	6,649,184.87	0.00	0.00	6,649,184.87	6,649,184.88	0.00	0.00	6,649,184.88	(0.01)	0.00	0.00	(0.01)
3	Bénin	0.374	471,430.36	537,413.02	0.00	1,008,843.38	22,392.21	537,413.02	0.00	559,805.23	449,038.15	0.00	0.00	449,038.15
4	Botswana	1.004	1,265,551.02	0.00	0.00	1,265,551.02	0.00	0.00	0.00	0.00	1,265,551.02	0.00	0.00	1,265,551.02
5	Burkina Faso	0.475	598,741.77	6,349.57	0.00	605,091.33	0.00	0.00	0.00	0.00	598,741.77	6,349.57	0.00	605,091.33
6	Burundi	0.100	126,050.90	80.00	0.00	126,130.90	0.00	0.00	0.00	0.00	126,050.90	80.00	0.00	126,130.90
7	Cameroun	1.442	1,817,653.95	2,979,291.50	0.00	4,796,945.45	0.00	0.00	0.00	0.00	1,817,653.95	2,979,291.50	0.00	4,796,945.45
8	Cap-Vert	0.113	142,437.51	336,756.24	0.00	479,193.75	0.00	0.00	0.00	0.00	142,437.51	336,756.24	0.00	479,193.75
9	République centrafricaine	0.103	129,832.42	332,235.80	0.00	462,068.23	0.00	0.00	0.00	0.00	129,832.42	332,235.80	0.00	462,068.23
10	Tchad	0.44	550,842.42	381,083.25	0.00	931,925.67	0.00	381,060.25	0.00	381,060.25	550,842.42	23.00	0.00	550,865.42
11	Comores	0.031	39,075.78	188.98	0.00	39,264.76	0.00	0.00	0.00	0.00	39,075.78	188.98	0.00	39,264.76
12	Congo	0.612	771,431.50	351,795.13	0.00	1,123,226.62	284,523.83	351,795.13	0.00	636,318.96	486,907.67	(0.00)	0.00	486,907.66
13	Côte d'Ivoire	1.306	1,646,224.73	52,154.74	0.00	1,698,379.46	1,646,224.73	52,154.74	317,512.82	2,015,892.29	(0.00)	(0.00)	317,512.82	(317,512.83)
14	République démocratique du Congo	0.599	755,044.88	692,967.83	0.00	1,448,012.71	0.00	0.00	0.00	0.00	755,044.88	692,967.83	0.00	1,448,012.71
15	Djibouti	0.076	95,798.68	0.00	4.01	95,794.67	0.00	0.00	0.00	0.00	95,794.67	0.00	0.00	95,794.67
16	Égypte	12.904	16,265,607.88	0.00	0.00	16,265,607.88	0.00	0.00	0.00	0.00	16,265,607.88	0.00	0.00	16,265,607.88
17	Guinée Équatoriale	0.752	947,902.75	91,399.86	0.00	1,039,302.61	0.00	0.00	0.00	0.00	947,902.75	91,399.86	0.00	1,039,302.61
18	Érythrée	0.113	142,437.51	0.00	0.00	142,437.51	0.00	0.00	0.00	0.00	142,437.51	0.00	0.00	142,437.51
19	Ethiopie	1.419	1,788,662.24	0.00	2,000.00	1,786,662.24	1,788,662.24	0.00	2,000.00	1,790,662.24	0.00	2,000.00	0.00	(2,000.00)
20	Gabon	1.165	1,468,492.96	0.00	79,759.38	1,388,733.58	0.00	0.00	0.00	0.00	1,388,733.58	0.00	0.00	1,388,733.58
21	Gambie	0.050	63,025.45	0.00	0.00	63,025.45	0.00	0.00	0.00	0.00	63,025.45	0.00	0.00	63,025.45
22	Ghana	1.993	2,512,194.40	1,297,709.28	0.00	3,809,903.68	0.00	0.00	0.00	0.00	2,512,194.40	1,297,709.28	0.00	3,809,903.68
23	Guinée	0.270	340,337.42	0.00	0.32	340,337.10	337,877.00	0.00	0.00	337,877.00	2,460.10	0.00	0.00	2,460.10
24	Guinea Bissau	0.045	56,722.90	69,900.50	0.00	126,623.41	0.00	0.00	0.00	0.00	56,722.90	69,900.50	0.00	126,623.41
25	Kenya	1.78	2,248,748.02	3,024,383.62	0.00	5,273,131.64	425,260.18	3,024,383.62	0.00	3,449,643.80	1,823,487.84	0.00	0.00	1,823,487.84
26	Lesotho	0.161	202,941.95	0.00	103.04	202,838.91	202,838.91	0.00	5,662.74	208,501.65	(0.00)	0.00	5,662.74	(5,662.74)
27	Liberia	0.042	52,941.38	0.00	0.00	52,941.38	30,202.22	0.00	0.00	30,202.22	22,739.16	0.00	0.00	22,739.16
28	Libye	12.904	16,265,607.88	16,305,631.40	0.00	32,571,239.27	0.00	3,999,971.00	0.00	3,999,971.00	16,265,607.88	12,305,660.40	0.00	28,571,268.27
29	Madagascar	0.457	576,052.60	1,821,521.94	0.00	2,397,574.55	0.00	0.00	0.00	0.00	576,052.60	1,821,521.94	0.00	2,397,574.55
30	Malawi	0.269	339,076.92	434.28	0.00	339,511.20	0.00	0.00	0.00	0.00	339,076.92	434.28	0.00	339,511.20
31	Mali	0.494	622,691.44	638,863.84	0.00	1,261,555.28	53,621.47	638,863.84	0.00	692,485.31	569,069.97	0.00	0.00	569,069.97
32	Mauritanie	0.199	250,841.29	276,449.93	0.00	527,291.22	56,250.03	276,449.93	0.00	332,699.96	194,591.26	0.00	0.00	194,591.26
33	Maurice	0.688	867,230.18	0.00	0.00	867,230.18	867,230.17	0.00	0.00	867,230.17	0.01	0.00	0.00	0.01
34	Mozambique	0.519	654,204.16	0.00	0.00	654,204.16	0.00	0.00	0.00	0.00	654,204.16	0.00	0.00	654,204.16
35	Namibie	0.76	954,205.30	0.00	918,911.05	35,294.25	35,294.25	0.00	0.00	35,294.25	(0.00)	0.00	0.00	(0.00)
36	Niger	0.290	365,547.60	667,963.17	0.00	1,033,510.77	365,547.60	667,863.17	7,571.00	1,040,981.77	0.00	100.00	7,571.00	(7,471.00)
37	Nigeria	12.904	16,265,607.88	0.00	12,281.29	16,253,326.59	0.00	0.00	0.00	0.00	16,253,326.59	0.00	0.00	16,253,326.59
38	Rwanda	0.300	378,152.69	0.08	0.00	378,152.77	0.00	0.00	0.00	0.00	378,152.69	0.08	0.00	378,152.77
39	RASD	0.037	46,638.83	15,461.83	0.00	62,100.66	46,614.00	0.00	0.00	46,614.00	24.83	15,461.83	0.00	15,486.66
40	Sao Tomé & Príncipe	0.014	17,647.13	36,789.73	0.00	54,436.86	0.00	34,947.32	0.00	34,947.32	17,647.13	1,842.41	0.00	19,489.54
41	Sénégal	0.761	959,247.33	1,070,914.32	0.00	2,030,161.66	0.00	0.00	0.00	0.00	959,247.33	1,070,914.32	0.00	2,030,161.66
42	Seychelles	0.058	73,109.52	0.00	27.22	73,082.30	73,082.30	0.00	0.00	73,082.30	0.00	0.00	0.00	0.00
43	Sierra Leone	0.142	178,992.28	0.00	46,416.70	132,575.58	0.00	0.00	0.00	0.00	178,992.28	0.00	0.00	178,992.28
44	Somalie	0.059	74,370.03	930,716.96	0.00	1,005,086.99	0.00	0.00	0.00	0.00	74,370.03	930,716.96	0.00	1,005,086.99
45	Afrique du Sud	12.904	16,265,607.88	0.38	0.00	16,265,608.26	16,265,607.89	0.00	0.00	16,265,607.89	(0.01)	0.38	0.00	0.37
46	Sudan du Sud	0.625	787,818.11	1,469,318.89	0.00	2,257,137.00	0.00	1,469,318.89	0.00	1,469,318.89	787,818.11	0.00	0.00	787,818.11

N°	ETATS MEMBRES	BAREME DES CONTRIBUTIONS	TOTAL DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014	CONTRIBUTIONS RECUES EN 2014						CONTRIBUTIONS IMPAYEES					
				ARRIERES DE CONTRIBUTIONS AU 31 DEC. 2013	CONTRIBUTIONS PAYEES A L'AVANCE (AU 31 DEC. 2013)	MONTANT TOTAL DÙ AU 1er JANVIER 2014	CONTRIBUTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS (2014)	ARRIERES DE CONTRIBUTIONS AU 31 DEC. 2013	CONTRIBUTIONS PAYEES A L'AVANCE POUR 2015	TOTAL	CONTRIBUTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS (2014)	ARRIERES DE CONTRIBUTIONS AU 31 DEC. 2013	CONTRIBUTIONS PAYEES A L'AVANCE POUR 2015	CONTRIBUTIONS IMPAYEES	
47	Soudan	3.457	4,357,579.54	10,660,354.24	0.00	15,017,933.79	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4,357,579.54	10,660,354.24	0.00	15,017,933.79
48	Swaziland	0.254	320,169.28	0.63	0.00	320,169.91	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	320,169.28	0.63	0.00	320,169.91
49	Tanzanie	1.215	1,531,518.41	1,814,165.57	0.00	3,345,683.98	0.00	1,052,668.78	0.00	1,052,668.78	0.00	1,531,518.41	761,496.79	0.00	2,293,015.20
50	Togo	0.173	218,068.05	0.00	0.00	218,068.06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	218,068.05	0.00	0.00	218,068.06
51	Tunisie	2.849	3,591,190.08	667,048.17	0.00	4,258,238.26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3,591,190.08	667,048.17	0.00	4,258,238.26
52	Ouganda	0.924	1,164,710.30	1,794,867.33	0.00	2,959,577.63	0.00	1,794,867.10	0.00	1,794,867.10	0.00	1,164,710.30	0.23	0.00	1,164,710.53
53	Zambie	0.837	1,055,046.02	0.00	14,768.18	1,040,277.84	980,619.85	0.00	0.00	0.00	0.00	980,619.85	59,657.99	0.00	59,657.99
54	Zimbabwe	0.361	455,043.74	149.68	0.00	455,193.42	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	455,043.74	149.68	0.00	455,193.42
	TOTAL	100.00	126,050,898.00	48,324,361.69	1,074,271.19	173,300,988.50	46,396,641.64	14,281,756.79	332,746.56	61,011,144.99	78,581,985.17	34,042,604.90	332,746.56	112,624,590.07	

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2014

Report of the sub-committee on contributions

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4545>

Downloaded from African Union Common Repository